

après la 3^{ème}

PARENTS : COMMENT SAISIR LES INTENTIONS PROVISOIRES D'ORIENTATION DE VOTRE ENFANT

PHASE 1

De quoi ai-je besoin ?

Identifiant et mot de passe
de mon compte unique EduConnect

<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-saujon/> (rubrique Connexion EduConnect)

Mon adresse de messagerie

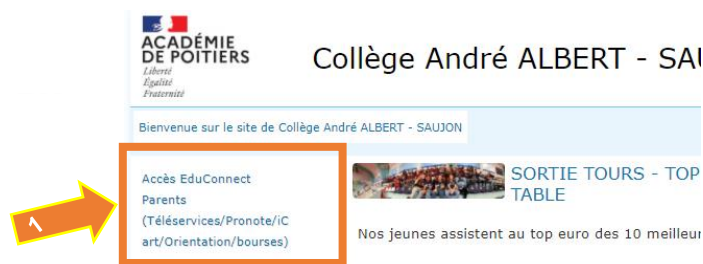
SEUL UN DES REPRESENTANTS LEGAUX peut effectuer la saisie des intentions provisoires d'orientation de l'élève.

Mes intentions provisoires d'orientation

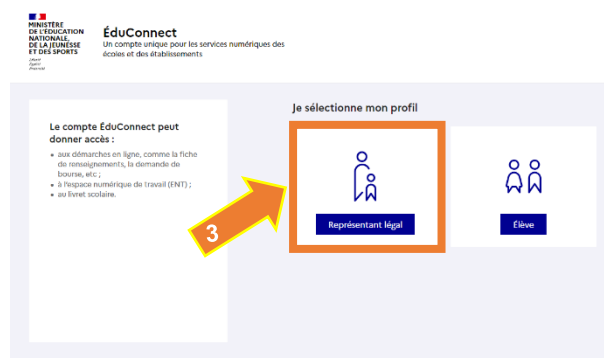
1 A COMPTER DU 08 JANVIER 2024 JUSQU'AU PLUS TARD LE 26 JANVIER 2024

Je me connecte à mon compte unique EduConnect – Représentant légal

Via le site du collège : <http://etab.ac-poitiers.fr/coll-saujon/> (rubrique Connexion EduConnect Parents)



● Parents : accéder aux services fournis par l'établissement



2 Je saisis mon intention provisoire d'orientation :

2nde générale et technologique ou 2nde professionnelle ou 1^{ère} année de CAP.

⇒⇒⇒ **JE PEUX SAISIR JUSQU'A 3 INTENTIONS PROVISOIRES D'ORIENTATION PAR ORDRE DE PREFERENCE.**

3 Après le conseil de classe du 1^{er} semestre (février 2023)

Je me connecte pour consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Mes intentions provisoires d'orientation

- 1 Si j'ai plusieurs enfants scolarisés en collège ou lycée, je sélectionne l'enfant concerné par la procédure d'orientation



- 2 Je sélectionne la rubrique ORIENTATION et l'onglet PHASE PROVISOIRE - INTENTIONS pour saisir les Intentions provisoires d'orientation

SEUL UN DES REPRESENTANTS LEGAUX peut effectuer la saisie des intentions provisoires d'orientation de l'élève.

- il doit saisir au moins 1 intention;
- il peut saisir jusqu'à 3 intentions (2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP);
- le rang détermine l'ordre de préférence;
- les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe.

Mes intentions provisoires d'orientation

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Fiche de renseignements

Paieement des factures

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRESENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

+ Ajouter une intention

Annuler

Valider les intentions

**A LA FIN DE LA SAISIE DU OU DES VŒUX
IL FAUT VALIDER LA SAISIE DES INTENTIONS**

**A tout moment, jusqu'à la clôture de la saisie des intentions provisoires,
il est possible d'ajouter, de supprimer ou de modifier l'ordre des intentions**



Seul le REPRESENTANT LEGAL AYANT SAISI LES INTENTIONS peut apporter des modifications.

Les intentions sont consultables pour l'autre représentant légal et l'élève.

Un mail récapitulatif est envoyé aux deux parents légaux, dès que les intentions sont validées

A l'issue des conseils de classe du 1^{er} semestre, les responsables légaux pourront consulter l'avis émis concernant chaque intention ainsi que la recommandation éventuelle pour une voie d'orientation non formulée par la famille. Après en avoir pris connaissance, il sera demandé au responsable légal ayant saisi les intentions provisoires de VALIDER l'accusé de réception.

2nde GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

ou 2nde S.T.H.R. STHR : Sciences et Technologie de l'Hôtellerie et de la Restauration

Accueil Mes services Contact Espace famille

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Fiche de renseignements

Paieement des factures

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2de générale et technologique ou 2de STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2de professionnelle

1re année de CAP

Annuler Valider

Annuler

Annuler Valider

Valider les intentions

Lorsque 2nde GT ou 2nde STHR est cochée, il n'y a pas d'autres informations à compléter

A LA FIN DE LA SAISIE DU OU DES VŒUX IL FAUT VALIDER LA SAISIE DES INTENTIONS

Mes intentions provisoires d'orientation

VOIE PROFESSIONNELLE

Si le représentant légal coche 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP, et si le paramétrage académique l'a autorisé, il peut indiquer le métier ou la formation qui intéresse l'élève. Il s'agit d'un champ libre dans lequel il peut noter ce qu'il souhaite. Cela permet à l'établissement d'avoir des précisions sur le projet d'orientation de l'élève, mais il n'est pas nécessaire pour les familles de connaître parfaitement l'intitulé des spécialités professionnelles ou des familles de métiers.

Le représentant a la possibilité de cocher le statut envisagé pour la formation professionnelle souhaitée : statut scolaire et/ou statut d'apprenti.

Vous trouverez des informations sur les métiers et les formations sur le site de l'ONISEP
<http://www.onisep.fr>

2^{de} PROFESSIONNELLE

The screenshot shows the 'Orientation' form for 'Rang 2'. The form is titled '→ Rang 2' and includes a note: 'Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.' Below this, it asks to 'Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)'. There are three radio button options: '2de générale et technologique ou 2de STHR' (with a sub-note 'STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration'), '2de professionnelle' (which is selected), and '1re année de CAP'. Under the '2de professionnelle' option, there are two checkboxes: 'Sous statut scolaire' (checked) and 'Sous statut d'apprenti' (unchecked). A yellow box with an arrow labeled '1' points to the '2de professionnelle' radio button. Another yellow box with an arrow labeled '2' points to the 'Sous statut scolaire' checkbox. A third yellow box with an arrow labeled '3' points to the 'Valider' button at the bottom right.

Définir le statut de formation de votre enfant :
Sous statut scolaire
OU Sous statut d'apprenti

1^{ère} ANNEE DE CAP

The screenshot shows the 'Orientation' form for 'Rang 3'. The form is titled '→ Rang 3' and includes a note: 'Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.' Below this, it asks to 'Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)'. There are three radio button options: '2de générale et technologique ou 2de STHR' (with a sub-note 'STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration'), '2de professionnelle', and '1re année de CAP' (which is selected). Under the '1re année de CAP' option, there are two checkboxes: 'Sous statut scolaire' (unchecked) and 'Sous statut d'apprenti' (checked). A yellow box with an arrow labeled '1' points to the '1re année de CAP' radio button. Another yellow box with an arrow labeled '2' points to the 'Sous statut d'apprenti' checkbox. A third yellow box with an arrow labeled '3' points to the 'Valider' button at the bottom right.

Définir le statut de formation de votre enfant :
Sous statut scolaire
OU Sous statut d'apprenti

A LA FIN DE LA SAISIE DU OU DES VŒUX
⇒ ⇒ IL FAUT VALIDER LA SAISIE DES INTENTIONS